

29 octobre 2014

Réponse du Conseil administratif à:

- **La motion du 7 novembre 2007 de M^{mes} Alexandra Rys, Nathalie Fontanet, Anne-Marie Gisler, MM. Thierry Piguet et Jean Sanchez: «La rade en rade». (M-738)**
- **La motion du 22 avril 2008 de M^{mes} Alexandra Rys, Nathalie Fontanet, Marie Chappuis, Anne-Marie Gisler, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Salika Wenger, MM. Jean Sanchez, Alpha Dramé, Pascal Rubeli, Olivier Tauxe et Pierre Rumo: «Déplacement des activités portuaires: il est temps de faire des propositions». (M-790)**

TEXTE DE LA MOTION M-738

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui présenter un état de situation des travaux à ce jour;
- d’inviter le Conseil d’Etat à aller de l’avant sur le projet du poste réunissant les partenaires sécuritaires;
- de tenir le Conseil municipal informé, au moins deux fois par an, de la collaboration entre les différents partenaires et de l’état d’avancement des projets.

TEXTE DE LA MOTION M-790

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- saisir les autorités cantonales pour trouver une solution pour le déplacement des activités portuaires, notamment en étudiant la possibilité d’un tel déplacement sur le site du Vengeron ou dans le cadre des travaux d’extension de la Société nautique de Genève;
- faire un état des projets et des travaux à ce jour;
- tenir le Conseil municipal informé, au moins deux fois par an, de la collaboration entre les différents partenaires et de l’état d’avancement des projets.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Etat des lieux

En réponse aux préoccupations du Conseil municipal, voici un état des lieux avec les informations demandées.

Chacun se souvient des buvettes encombrant la promenade piétonne, obstruant la vue sur la rade et faites de conteneurs peu esthétiques. Elles ont été relocalisées et remplacées par des pavillons dont les qualités ont fait leurs preuves. Ceux-ci sont construits à plusieurs centaines d'exemplaires en Espagne. Ce dossier est donc réglé de manière heureuse. Les baux sont désormais établis pour une période de cinq ans, et seront renouvelés en 2015. Un dernier pavillon viendra s'installer au quai marchand des Pâquis.

Quant à la signalétique, elle était pléthorique et inesthétique. Celle-ci a fait l'objet d'une réduction importante et d'une amélioration visuelle, avec l'utilisation de supports nouveaux. Une deuxième phase est en cours, concernant les panneaux posés sur le domaine public cantonal (pontons, jetées, débarcadères), en collaboration avec la capitainerie cantonale.

La circulation a été supprimée sur le quai marchand des Pâquis, en concentrant son accès et sa sortie sur un seul point et en supprimant le parking, à l'exception des ayants droit.

La zone de carénage, qu'il était prévu de déplacer au Vengeron, est encore présente, en raison de difficultés pour l'aménagement, par l'Etat de Genève, du secteur destiné à l'accueillir.

Pour ce qui est du parking sauvage sur le quai du Mont-Blanc, afin de tenter d'empêcher l'envahissement nocturne du quai piétonnier, des potelets ont été posés à ses principaux points d'accès.

Le parking pour les deux-roues motorisés, interdit sur le quai du côté de la promenade, a été reporté sur la route, en prolongation du parking des voitures.

Des râteliers à vélos ont été installés en bordure de la rotonde des bains des Pâquis pour diminuer l'emprise du parcage.

Dès l'été 2013, sur cette même rive, le Service des espaces verts a embelli les carrés de pelouse avec des massifs floraux.

Concernant le déplacement des activités portuaires, en 2005 le Conseil administratif a envoyé au Conseil d'Etat son «Programme du Conseil administratif pour le réaménagement du quai marchand des Eaux-Vives, secteur compris entre le Jardin anglais et la jetée des Eaux-Vives» constatant la pléthore d'activités présentes sur le quai et leur désorganisation. L'Etat de Genève, alors gestionnaire du quai, y a répondu en développant le projet de plage et port des Eaux-Vives qui devra accueillir toutes les activités du quai marchand des Eaux-Vives. L'autorisation de construire ayant été contestée, le Canton a relancé le processus. L'étude d'opportunité est en cours.

Les services de la Ville ont été associés à ce projet et différentes mesures d'aménagement coordonnées seront prises en temps voulu.

Quant à la gestion des quais, le Conseil administratif a souhaité reprendre celle de la plupart des activités qui y sont présentes et qui étaient assurées jusque-là par l'Etat. Le processus de transfert est achevé. Certaines sont encore sous pilotage des services de l'Etat, jusqu'à leur déménagement au futur port des Eaux-Vives.

S'agissant de l'éclairage public, le volet «économies d'énergie» du plan lumière s'est concrétisé sur la rade par le développement d'une nouvelle ampoule fonctionnant avec des LED, tout en reproduisant l'ambiance lumineuse de l'ampoule classique à incandescence. L'ensemble des ampoules a été remplacé. Le coût annuel de la consommation électrique a été réduit de plus de 85% et celui de la maintenance a subi une baisse significative.

Intentions de la Ville

Pour ce qui est de la suite qui sera donnée à ce dossier, au vu des enjeux et du site privilégié et afin de mener une réflexion d'ensemble, le Conseil administratif a déposé une demande de crédit d'étude destiné à l'organisation d'un concours d'idées et de projets le 16 avril 2014. L'établissement du cahier des charges impliquera de fait les différents acteurs du site et sera l'occasion d'interroger les partenaires cantonaux sur tous les sujets de leur compétence.

Le Conseil administratif informera le Conseil municipal lors de chaque étape importante de ce dossier. Il espère avoir répondu par ces lignes aux questions du Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani